



INSTITUT NATIONAL  
DE L'ORIGINE ET DE  
LA QUALITÉ

La Directrice

Dossier suivi par : Frédéric LAVALETTE

Tél. : 02.41.87.33.36

Mail : [f.lavalette@inao.gouv.fr](mailto:f.lavalette@inao.gouv.fr)

V/Réf : dossier n° 2017-0992

Affaire suivie par Mme PETITEAU

Objet : demande d'autorisation environnementale unique  
Communauté d'agglomération Pornic Agglo  
Pays de Retz (44)

La Directrice de l'INAO

à

Mme la Préfète de la Loire-Atlantique  
Direction de la coordination des politiques  
publiques et de l'appui territorial  
Bureau des procédures environnementales et  
foncières

6 quai Ceneray - BP 33515

44035 NANTES Cédex 1

Angers, le 20 décembre 2017

Par courrier en date du 21 novembre 2017, vous avez bien voulu faire parvenir à l'INAO, pour examen et avis la demande d'autorisation environnementale unique, déposée par la Communauté d'Agglomération Pornic Agglo Pays de Retz, dans le cadre d'un projet d'implantation d'une nouvelle déchetterie située au lieu-dit "La Génrière" sur la commune de La Plaine/Mer.

La commune de La Plaine/Mer se situe dans l'aire géographique des Indications Géographiques Protégées (IGP) "Val de Loire", "Bœuf de Vendée", "Pâté de campagne Breton", "Volailles d'Ancenis", "Farine de blé noir de Bretagne", "Mâche Nantaise", "Brioche Vendéenne" et "Gâche Vendéenne".

Après étude de ce dossier, je vous informe que l'INAO n'a pas de remarque à formuler sur ce projet dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence directe sur les IGP concernées.

Pour la Directrice de l'INAO,  
Et par délégation,  
Pascal CELLIER

INAO - Délégation Territoriale Val de Loire

SITE D'ANGERS  
16 rue du Clon  
49000 ANGERS  
TEL 02 41 87 33 36  
[www.inao.gouv.fr](http://www.inao.gouv.fr)